

Liberté Égalité Fraternité

## Direction des relations avec les collectivités territoriales

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CONSULTATION DU PUBLIC

## **AVIS AU PUBLIC**

Commune de SAINT-CARADEC (société ID Logistics France)

Par arrêté préfectoral du 15 JUIN 2022, une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande, soumise à enregistrement, présentée par la société ID LOGISTICS France, siège social 55 chemin des Engranauds CS 20040 13660 Orgon, pour la construction d'un entrepôt de stockage de matières combustibles, parc d'activités de Bel-Air à Saint-Caradec.

Les pièces du projet seront déposées à la mairie de Saint-Caradec pendant quatre semaines du vendredi 8 juillet au vendredi 5 août 2022 inclus. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor: https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier imprimé et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet auprès de la mairie de Saint-Caradec aux jours et horaires d'ouverture suivants :

	airie : 1 pl. du champ de foire 22600 Saint-Caradec téléphone : 02 96 25 00 49 e électronique : mairie.st-caradec@wanadoo.fr
Jours d'ouverture	Horaires
lundi	fermé
mardi	9h00-12h00 _ 13h30 - 17h00
mercredi	9h00-12h00 _ 13h30 - 17h00
jeudi	9h00-12h00
vendredi	9h00-12h00 _ 13h30 – 17h00 Fermeture exceptionnelle le vendredi 15 juillet 2022
samedi	fermé

Pendant toute la durée de la consultation le public pourra également adresser ses observations sur le projet au Préfet :

- par voie postale : Préfecture des Côtes-d'Armor place du général de Gaulle Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du Développement Durable B.P.2370 22023 Saint Brieuc Cedex

## JOU

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr, du vendredi 8 juillet 2022, 9h00 heure d'ouverture de la consultation du public jusqu'au vendredi 5 août 2022 inclus, 17h00, heure de clôture de la consultation du public.

La consultation du public sera clôturée par le maire. L'installation classée pourra faire l'objet :

- ► d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
  - d'un arrêté préfectoral de refus ;
- ► d'une instruction selon la procédure d'autorisation, assujettie à une étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;
- Le Préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.